

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1157/SG/FIN autorisant un premier versement de la participation du Territoire au Fonds spécial d'aide et de prévoyance .

n° 73-1157/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1973

Date de publication
21 juillet 1973

Date du numéro
10 août 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est autorisé le versement au Fonds d'aide et de prévoyance du Territoire Français des Afars et des Issas d'un premier versement cinq millions huit cent dix neuf mille huit cent quatre francs Djibouti (5 819 804 F.D.) (exercice 1973). Art. 2.—
La dépense qui en résulte est imputable au budget local – exercice 1973 –

chapitre 31 – article 2 paragraphe 3: